

trôle. Je n'ai rien vu de tel dans le "Devoir" et je ne crois pas avoir été en faute envers son directeur."

\* \* \*

A l'assemblée du 19 octobre courant, M. O. S. Perrault, président, a donné communication de son rapport sur la conférence de l'Hon. Ministre de la Marine, avec les représentants des Associations Commerciales, sur la route du St-Laurent et sur l'inspection du chenal, faite le 6 et 7 octobre courant.

Nous regrettons de ne pouvoir donner que des extraits de ce très intéressant rapport:

Après avoir constaté que le profondeur du chenal n'est nulle part inférieure à 30 pieds, M. Perrault ajoute:

L'Hon. M. Brodeur n'entend pas se borner à ce résultat et il a déclaré en vouloir s'arrêter que lorsqu'il aurait un chenal uniforme de 35 pieds.

La question de la réduction des assurances maritimes a également été discutée, de même que la construction du canal de la Baie Georgienne.

L'Hon. Ministre a de plus déclaré, conformément à l'opinion bien établie de notre Cologère, qu'il ne devrait être fait sur le fleuve aucun barrage qui pût risquer de gêner en quelque manière, la navigation.

L'Hon. Ministre a de plus signalé avec satisfaction que plusieurs offres de capitalistes sont à notre disposition pour la construction de cales-sèches à Lévis et à Montréal.

Les invités ont vivement félicité l'Hon. Ministre de la marine, de l'intérêt qu'il porte au développement de la route du St-Laurent et de notre port national de Montréal.

Je fus appelé à répondre à la santé des Chambres de Commerce et j'ai fait part à l'hon. M. Brodeur de votre appréciation de son dévouement éclairé à la réalisation des projets qui sont de nature à maintenir la réputation de parfaite sécurité de notre grande route fluviale.

Parlant au nom de la Chambre de Commerce et s'adressant au Ministre et à ses invités, M. O. S. Perrault rappelle les travaux faits dans le chenal ainsi que dans le port de Montréal, et dit:

"Les ports de Sorel, de Trois-Rivières; la rade merveilleuse de Québec, n'ont pas été négligés. Le gouvernement comprend que la prospérité de notre commerce maritime exige une répartition générale d'améliorations constantes sur tout le parcours de notre fleuve. "L'une des choses qui m'ont le plus agréablement impressionné, dans ce voyage, et je suis sûr qu'il en a été de même pour tous, sont les chantiers de Sorel. Tous ces travaux que nous avons examinés sont presque exclusivement faits par des bateaux, des dragues et

"des appareils construits chez nous par de braves et bons ouvriers canadiens. "Heureux le pays qui peut se suffire à lui-même. C'est à cet idéal patriotique que doivent aller nos aspirations.

Cales-Sèches.—"Nous verrons bientôt sur les eaux du St-Laurent des navires "aussi vastes que le "Mauretania."

"Il faut donner à ces géants des mers toute l'accommodation et tout l'outillage nécessaires à leur sécurité parfaite.

"Les cales sèches dont la nécessité a été pressante depuis longtemps s'imposent aujourd'hui, Québec et Montréal en seront dotées bientôt.

Canal de la Baie Georgienne.—"Le gouvernement ne doit pas s'arrêter en arrière si bonne voie. Le complément des grands travaux exécutés depuis dix ans est la construction du canal de la Baie Georgienne.

"Il faut, au prix de n'importe quels sacrifices, garder et attirer davantage chez nous le commerce de l'Ouest.

"Le pays tout entier, a un intérêt vital à la réalisation immédiate de ce projet.

"Je ne connais pas de couronnement plus digne des grandes oeuvres accomplies par les hommes d'Etat de ce pays, que la construction de ce canal.

"L'hon. M. Brodeur, par son travail, par son énergie, par son dévouement, a droit à la reconnaissance et à l'admiration de tous ses compatriotes.

"Maintenant que la santé lui est revenue, et qu'il est bien décidé à ne plus la laisser partir, qu'il continue l'oeuvre commencée.

"Tous les hommes qui s'intéressent à l'avenir de notre pays, sans distinction de partis politiques, seront avec lui et l'aideront dans ce grand et patriotique labeur.

"Entre Montréal et Québec, il n'y a pas, il ne doit pas y avoir de rivalité "mais une légitime émulation favorable au développement et au progrès de ces deux cités.

"L'évolution merveilleuse du Canada, toujours grandissante, devra entraîner avec elle la prospérité de toutes ces villes et de tous ces ports.

"Québec et son port ont vu des jours glorieux.

"Des événements, peut-être utiles au bien général du pays, ont suspendu durant quelques années cette ère de succès—mais aujourd'hui vous reprenez votre place d'autrefois. Votre Cité grandit; vos industries prospèrent et s'accroissent. Votre port voit augmenter son trafic. Avant longtemps vous aurez les améliorations les plus modernes pour répondre aux besoins de votre commerce grandissant.

"Ces succès nous réjouissent et la Chambre de Commerce de Montréal sera toujours prête et heureuse de vous donner tout son concours et tout son appui."

Puis s'adressant à Son Honneur le Maire de la Ville de Québec, M. Perrault ajouta: "Il faut, entre les deux plus vieilles villes de notre province, une pensée et une action communes.

"Leurs intérêts, leur développement sont solidaires.

"Un pays ne saurait grandir sur un seul point de son territoire. La prospérité à des rayonnements" qui l'envolent tout entier. La grandeur, le progrès de Montréal contribueront à l'avancement de Québec, et réciproquement.

"Nos Chambres de commerce doivent cultiver cet esprit d'union et combattre toutes rivalités désastreuses.

"Travaillons tous ensemble dans l'harmonie, dans la paix au développement de nos cités respectives, de notre province et du Canada."

#### SIGNEZ ET RENVOYEZ LES BILLETS

Quand le marchand de détail a ouvert un compte à un cultivateur et qu'il a besoin d'argent; si son client ne peut pas le payer, il lui demande très souvent un billet, il va à la banque, escompte le billet et obtient ainsi l'argent dont il a besoin.

Presque tous les marchands opèrent ainsi; ils savent donc que le billet demandé à un client sert au fournisseur à se procurer de l'argent au moyen de l'escompte dans un moment de besoin.

Puisqu'ils le savent, on peut se demander pourquoi tant de marchands de détail conservent par devers eux les billets que leurs fournisseurs leur envoient à la signature.

A vrai dire, ils n'ont aucune excuse valable. C'est donc de leur part de la négligence ou du mauvais vouloir. Négligence et mauvais vouloir sont deux graves défauts en affaires; ils retombent toujours sur le dos de ceux qui ont le malheur de les posséder.

Supposons un instant que tous les marchands de détail omettent de retourner à leurs fournisseurs les billets signés.

Voilà des négociants à qui il est dû des milliers et des milliers de dollars, des centaines de milliers de dollars parfois, et qui sont obligés d'attendre trente, soixante jours, quatre mois même et quelquefois plus sans pouvoir obtenir un sou de leurs clients.

Obligés d'avoir continuellement en magasin des marchandises pour un montant considérable, dont une partie doit être continuellement renouvelée, comment vont faire ces commerçants, s'ils n'ont pas de garantie à donner à la Banque de laquelle ils doivent emprunter pour payer leurs fournisseurs?

La garantie de la banque, c'est le billet du marchand de détail endossé par le marchand de gros; c'est avec les billets signés par leurs clients que les fournisseurs du commerce de détail se procurent